PMRA APPROVED KP
30-May-2012
2012-0801

GROUPE 25 INSECTICIDE

Acaricide Acramite® 50WS

ACARICIDE EN SACS HYDROSOLUBLES

Acaricide sélectif pour la supression de divers acariens des pommes, des raisins, les cucurbitacées du Groupe de cultures 9, les fruits à noyaux du Groupe de cultures 12, les cultures du sous-groupe 13-07A (mûres de ronce, mûres de Logan, framboises, framboises sauvages), et les noix d'arbres du Groupe de cultures 14 (y compris les amandes, les faînes, les noix du Brésil, les noix de noyer cendré, les noix de cajou, les châtaignes, les châtaignes de chinquapin, les avelines (noisettes), les noix de caryer, les noix macadamia, les pacanes et les noix ordinaries).

COMMERCIAL

POUDRE MOUILLABLE

GARANTIE : bifénazate ……. 50 %
Avertissement, contient l'allergène Sulfites

N^{o} D'HOMOLOGATION 27925
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

NE PAS VENDRE LES SACS HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT

CONTENU NET : 454 g
(2 petits sacs de 227 g)

Chemtura Canada Co./Cie
25, rue Erb
Elmira (Ontario)
N3B 3A3
www.chemtura.com

☎ Tél. d'urgence 24 h sur 24 :
1-866-744-3060

Information sur le produit:
1-800-350-1745

® Acramite est une marque de commerce déposée de Chemtura Canada Co./Cie

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :
L'acaricide Acramite 50WS est un acaricide sélectif pour la suppression de divers acariens des pommes, des raisins, les cucurbitacées du Groupe de cultures 9, les fruits à noyaux du Groupe de cultures 12, les cultures du Sous-groupe 13-07A (mûres de ronce, mûres de Logan, framboises, framboises sauvages) et les noix d'arbres du Groupe de cultures 14, y compris les amandes, les faînes, les noix du Brésil, les noix de noyer cendré, les noix de cajou, les châtaignes, les châtaignes de chinquapin, les avelines (noisettes), les noix de caryer, les noix macadamia, les pacanes et les noix ordinaries. Lorsqu'on en suit le mode d'emploi et qu'on pulvérise sur le feuillage, il agit rapidement par contact. L'acaricide Acramite 50WS n'a pas d'action systémique. Il faut donc en couvrir complètement les faces supérieures et inférieure des feuilles et les fruits pour qu'il soit efficace.

MODE D'EMPLOI :
Application avec un pulvérisateur pour grandes cultures: **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser de gouttelettes de diamètre inférieur à la taille fine correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe ne doit pas dépasser 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.

Application avec pulvérisateur pneumatique: **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** pulvériser au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs de bordure. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté au vent.

NE PAS traiter par avion.

Zones tampons:
L'utilisation des méthodes ou appareils de pulvérisation suivants n'exige PAS de zone tampon : pulvérisateur à main ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons mentionnées dans le tableau ci-dessous sont nécessaires entre le point de traitement direct et le bord sous le vent le plus proche les habitats d'eaux douces vulnérables (lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, marécages, etc.) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode de traitement	**Culture**		**Zone Tampon (mètres) nécessaire à la protection des:**	
			Habitats d'eau douce	**Habitats estuariens et marins**
Pulvérisateur de grandes cultures	Mûres de ronce, Mûres de Logan, Framboises, Framboises sauvages, Cucurbitacées		1	1
Pulvérisateur à jet porté	Pommes, Raisins, Noix d'arbres,	Début de croissance	2	3
		Fin de	2	2

	Fruits à noyaux	croissance		

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) recommandée parmi les produits employés. Appliquer en utilisant la classe (ASAE) de gouttelettes la plus grosse indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Instructions de mélange :
Toujours refermer hermétiquement le sac extérieur de manière à protéger de l'humidité les sacs hydrosolubles qui restent. Remplir la cuve de la moitié de la quantité d'eau voulue. Ajouter le nombre nécessaire de sacs hydrosolubles d'acaricide Acramite 50WS après avoir mis l'agitateur en marche pour que le produit se disperse bien. Remplir la cuve du reste de la quantité d'eau nécessaire.

Restrictions :
1. L'acaricide Acramite 50WS est une poudre sèche qui est enfermée hermétiquement dans de petits sacs hydrosolubles (PSH) individuels. Laisser tomber les PSH directement dans la cuve de pulvérisation. Les PSH et le pesticide se dissoudront facilement dans l'eau.
2. Ne pas laisser les PSH se mouiller avant l'emploi. Ne pas non plus les manipuler les mains nues ou avec des gants mouillés, sinon ils risquent de s'ouvrir.
3. S'il y a des PSH ouverts dans le sac de suremballage, mettre des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection et un masque anti-poussières et jeter les PSH ouverts comme il est indiqué sous ÉLIMINATION.
4. Toujours refermer hermétiquement le sac de suremballage pour protéger les PSH qui n'ont pas encore servi.

Doses d'emploi et recommandations :
Pour maximiser la suppression, on doit traiter dès l'apparition des acariens. Lorsqu'on en suit le mode d'emploi, l'acaricide Acramite 50WS est efficace contre diverses espèces d'acariens, en particulier les tétranyques á deux points, tétranyques de rouge, les tétranyques de Pacifique, et les tétranyques de McDaniel. Remarque : L'acaricide Acramite 50WS n'est pas efficace contre les phytoptes. Il agit principalement sur les acariens au stade mobile.

Culture	Acariens supprimés	Nombre de sachets par hectare	Le volume recommandé d'eau (L / ha)	Nombre total de pulvérisa-tions par an	Délai avant la récolte (jours)	Délai de sécurité (DS)
Pommes	Tétranyque à deux points, Tétranyque de McDaniel	568 g de produit / ha (284 g m.a./ha) Cette dose équivaut à 10 sachets / 4 ha	1000	1	7	12 heures
	Tétranyque rouge du pommier	851 g de produit / ha (426 g m.a./ha) Cette dose				

		équivaut à 15 sachets / 4 ha				
Raisins	Tétranyque à deux points	568 g de produit / ha (284 g m.a./ha) Cette dose équivaut à 10 sachets / 4 ha	1000	1	14	12 h, sauf en cas de récolte manuelle, de palissage, de taille, de tuteurage, d'effeuillaison ou d'éclaircissage (1 jour) ou de retournement, de palissage ou de ceinturage (5 jours)
	Tétranyque rouge du pommier	851 g de produit / ha (426 g m.a./ha) Cette dose équivaut à 15 sachets / 4 ha				
Les fruits à noyaux du Groupe de cultures 12 (abricot, cerise douce, cerise acide, nectarine, pêche, prune, prune chickasaw, prune de Damas, prune japonaise, prucot, prune à pruneau)	Tétranyque à deux points, Tétranyque de Pacifique, Tétranyque rouge du pommier	851 g de produit / ha (426 g m.a./ha) Cette dose équivaut à 15 sachets / 4 ha	Minimum de 1000 L / ha. S'assurer de bien couvrir toutes les surfaces des feuilles.	1	7	12 heures

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Chemtura Canada Co./Cie et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Chemtura Canada Co./Cie ne formule aucune allégation et ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Chemtura Canada Co./Cie de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité et ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Culture	Acariens supprimés	Nombre de sachets par hectare	Le volume recommandé d'eau (L / ha)	Nombre total de pulvérisa-tions par an	Délai avant la récolte (jours)	Délai de sécurité (DS)
Cucurbitacées du Groupe de cultures 9 (chayotte, courge cireuse, pastèque à confire, concombre, concombres des Antilles, gourde comestible, momordique, melon véritable, citrouille, courge d'été, courge d'hiver, pastèque)	Tétranyque à deux points	851 g de produit / ha (426 g m.a./ha) Cette dose équivaut à 15 sachets / 4 ha	Minimum de 500 L / ha. S'assurer de bien couvrir toutes les surfaces des feuilles.	1	3	12 heures
Sous-groupe 13-07A (mûres de ronce, mûres de Logan, framboises, framboises sauvages)	Tétranyque à deux points, Tétranyque de McDaniel	851 g de produit / ha (426 g m.a./ha) Cette dose équivaut à 15 sachets / 4 ha	Minimum de 500 L / ha. S'assurer de bien couvrir toutes les surfaces des feuilles.	1	1	12 heures
Les noix d'arbres du Groupe de cultures 14 (y compris les amandes, les faînes, les noix du Brésil, les noix de noyer cendré, les	Tétranyque à deux points	568 g de produit / ha (284 g m.a./ha) Cette dose équivaut à 10 sachets / 4 ha	1000	1	14	12 heures

noix de cajou, les châtaignes, les châtaignes de chinquapin, les avelines (noisettes), les noix de caryer, les noix macadamia, les pacanes et les noix ordinaries)	Tétranyque rouge du pommier	851 g de produit / ha (426 g m.a./ha) Cette dose équivaut à 15 sachets / 4 ha				

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, L'acaricide Acramite 50WS, acaricide du groupe 25. Toute population d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à L'acaricide Acramite 50WS et à d'autres acaricides du groupe 25. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces acaricides sont utilisés de façon répétée dans les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition de la résistance aux acaricides :

- Bien couvrir toutes les feuilles et tous les fruits lors de la pulvérisation.
- Dans la mesure du possible, alterner L'acaricide Acramite 50WS ou les acaricides du même groupe (25) avec des acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles dans les champs.
- Utiliser les acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

PRÉCAUTIONS :

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. NE PAS contaminer les produits alimentaires pour les humains ou les animaux.
3. Peut causer une irritation des yeux d'intensité moyenne. Éviter le contact avec les yeux et les vêtements.
4. Les opérateurs et les autres manipulateurs DOIVENT porter des gants résistant aux produits chimiques, une chemise à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.
5. En cas de déversement sur les vêtements de travail, enlever immédiatement ceux-ci, bien se laver et mettre des vêtements propres.
6. Laver les vêtements de travail au détergent et à l'eau chaude, séparément des autres vêtements.
7. Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de

résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

8. Appliquer le produit uniquement lorsque le potentiel de dérive vers des secteurs d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des parcs, est au plus bas. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, du materiel d'application et du réglage du dispositif de pulvérisation.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :

1. Ce produit peut être nocif pour les arthropodes prédateurs ou parasites utiles. Pour en diminuer l'effet sur ceux-ci dans les champs avoisinants, on doit se servir de la meilleure technique de traitement dont on dispose pour réduire le plus possible la dérive hors cible.
2. Ce produit est toxique pour les poissons et les autres organismes aquatiques.
3. Ne pas pulvériser hors cible sur les systèmes aquatiques (bourbiers, étangs, fondrières des prairies, lacs, rivières, ruisseaux et marécages y compris).
4. Ne pas contaminer ces habitats lors du nettoyage et du rinçage du pulvérisateur et des contenants.
5. Respecter les zones tampons stipulées sous **Mode D'emploi**.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, loin des autres pesticides, des engrais et des aliments pour les humains et les animaux, dans un endroit sec, et tenir le sac fermé hermétiquement.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION:

1. Rendre le sac extérieur inutilisable.
2. Ne pas réutiliser le sac extérieur à d’autres fins.
3. Éliminer le sac extérieur conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l’élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s’adresser au fabricant ou à l’organisme de réglementation provincial. S’adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L’UTILISATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L’emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ID# 27925 F – 017